



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvere

MAI

LE 02 MAI 2016

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 02 mai 2016, au 837, 8^e Rang à Saint-Sylvere, à 20 h.

Sont présents les conseillères et le conseiller suivants:

Madame Chantale Beaudoin	Madame Lise Ouellette
Madame Caroline Breault	Monsieur Claude Beaudoin
Madame Johanne Bergeron	

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Adrien Pellerin.

Est également présente madame Lyne Bertrand, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Est absente la conseillère suivante:
Madame Johanne Morissette

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est soumis aux membres du Conseil municipal pour adoption.

SUR PROPOSITION DE Madame Johanne Bergeron,
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
CE QUI SUIT:

Le Conseil municipal adopte l'ordre du jour, avec les ajouts suivants au point varia:

1. Club motoneige Riv-Bec - Demande de commandite pour les aider à financer l'achat d'une nouvelle surfaceuse
2. Jeudis en chansons

ADOPTÉE

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 04 AVRIL 2016

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Sylvere tenue le 04 avril 2016 a été remise à chaque membre du Conseil, celui-ci est soumis pour adoption;

EN CONSÉQUENCE,

SUR PROPOSITION DE Madame Caroline Breault,
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
CE QUI SUIT:

1. Que la secrétaire-trésorière soit dispensée de la lecture de ce procès-verbal et que celui-ci soit adopté tel que soumis.

ADOPTÉE

SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX

Le maire, monsieur Adrien Pellerin effectue le suivi des procès-verbaux.

2016-05-072

2016-05-073



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvère

DEMANDES DE L'ASSEMBLÉE

À 20 h 09 survient la période des demandes de l'assemblée.

M. Stéphane Trottier dépose une pétition demandant le retrait de la zone récréative et urbaine. Que le Règlement numéro 330 relativement à l'épandage des matières résiduelles fertilisantes soit modifié. Monsieur Adrien Pellerin, maire, mentionne que des démarches seront effectuées auprès de la MRC de Bécancour pour le suivi du dossier.

À 20 h 22 se termine la période des demandes de l'assemblée.

RAPPORT DES DÉLÉGUÉS

BIBLIOTHÈQUE

La conseillère, madame Chantale Beaudoin mentionne que la prochaine réunion sera l'assemblée annuelle et qu'elle aura lieu le 03 juin 2016.

LOISIRS COLLECTIFS

La conseillère, madame Caroline Breault mentionne que la prochaine rencontre aura lieu le 04 mai 2016.

MAISON DES JEUNES

La conseillère madame Johanne Bergeron mentionne que :

- Le 19 avril 2016, elle a participé à la bourse Accesd de la Caisse Godefroy (500\$, pas gagné);
- Qu'elle participera au "5 à 7 – Place aux citoyens" vendredi le 06 mai prochain, invitation du député Donald Martel pour la reconnaissance des bénévoles;
- Prochaine rencontre le 16 mai 2016.

RÉGIE DES DÉCHETS

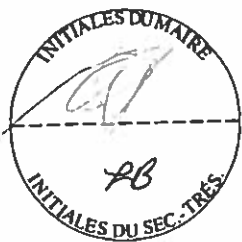
La conseillère, madame Lise Ouellette effectue le suivi de la rencontre :

- Que le bilan démontre qu'il y a moins d'enfouissement;
- Qu'un montant de 73 000 \$ a été remis à la Municipalité de Pierreville représentant leur part suite à leur retrait de la Régie;
- Prochaine rencontre le 24 mai 2016 à Nicolet.

MRC DE BÉCANCOUR

Le maire, monsieur Adrien Pellerin effectue le suivi de la rencontre :

- Adoption d'un Règlement d'emprunt de 14 millions pour l'implantation de la Fibre optique et le service sera offert par Sogetel pour une période de 7 ans si le projet se réalise;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvère

- Le coût par année pour le remboursement de l'emprunt sera d'environ 48 \$ par unité d'évaluation comportant au moins un bâtiment principal;
- Le coût du forfait sera d'environ 95 \$ (#1), 107 \$ (#2), 120 \$ (#3) selon le choix;
- Environ 250 personnes ont participé à l'activité "Je bouge avec mon doc". Merci à madame Caroline Breault organisatrice de l'événement.

DÉPÔT LISTE DES PERMIS DE CONSTRUCTION, DE LOTISSEMENT ET D'ENVIRONNEMENT - AVRIL 2016

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose devant le Conseil municipal la liste des permis de construction, d'environnement et de lotissement émis en avril 2016.

CORRESPONDANCE – AVRIL 2016

La directrice générale et secrétaire-trésorière présente la correspondance du mois d'avril 2016 en indiquant que ces documents sont disponibles au bureau de la Municipalité.

COMPTES D'AVRIL 2016

CONSIDÉRANT que la liste des comptes à payer du mois d'avril 2016 de la Municipalité de Saint-Sylvère comportant une page, totalisant 56 404,14 \$, est soumise aux membres du Conseil municipal;

CONSIDÉRANT que la directrice générale et secrétaire-trésorière certifie que la Municipalité possède les crédits budgétaires nécessaires au paiement de ces factures;

EN CONSÉQUENCE,
SUR PROPOSITION DE Madame Chantale Beaudoin,
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
CE QUI SUIVIT:

1. Que les comptes énumérés sur ladite liste jointe à la présente pour valoir comme ci au long reproduite, pour le mois d'avril 2016, soient acceptés et payés.

ADOPTÉE

REFINANCEMENT PAR BILLETS AU MONTANT DE 282 500 \$ EN VERTU DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT NUMÉRO 118 ET 227

SUR PROPOSITION DE Madame Chantale Beaudoin,
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
CE QUI SUIVIT:

2016-05-074

2016-05-075



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvère

1. Que la Municipalité de Saint-Sylvère accepte l'offre qui lui est faite de la Financière Banque Nationale Inc. pour son emprunt par billets en date du 10 mai 2016 au montant de 282 500 \$ effectué en vertu des Règlements d'emprunt numéros 118 et 227. Ce billet est émis au prix de 98,427 \$ CAN pour chaque 100 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

33 500 \$	1,75 %	10 mai 2017
34 200 \$	1,90 %	10 mai 2018
35 200 \$	2,05 %	10 mai 2019
36 000 \$	2,15 %	10 mai 2020
143 600 \$	2,25 %	10 mai 2021

2. Que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

ADOPTÉE

2016-05-076

REFINANCEMENT PAR BILLETS AU MONTANT DE 282 500 \$ EN VERTU DES RÉGLEMENTS D'EMPRUNT NUMÉRO 118 ET 227 - MODALITÉ

CONSIDÉRANT que conformément aux Règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Saint-Sylvère souhaite emprunter par billet un montant total de 282 500 \$;

Règlements d'emprunt no	Pour un montant de \$
118	36 100 \$
118	45 200 \$
227	201 200 \$

CONSIDÉRANT qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

EN CONSÉQUENCE,
SUR PROPOSITION DE Madame Lise Ouellette,
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
CE QUI SUIVIT:

1. Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.
2. Qu'un emprunt par billet au montant de 282 500 \$ prévu aux Règlements d'emprunt numéros 118 et 227 soit réalisé.
3. Que les billets soient signés par le maire et la secrétaire-trésorière.
4. Que les billets soient datés du 10 mai 2016.
5. Que les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvere

6. Que les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2017	33 500 \$
2018	34 200 \$
2019	35 200 \$
2020	36 000 \$
2021	36 900 \$ (à payer en 2021)
2021	106 700 \$ (à renouveler)

7. Que pour réaliser cet emprunt la Municipalité de Saint-Sylvere émettre pour un terme plus court que le terme prévu dans le Règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 10 mai 2016), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2022 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le Règlement d'emprunt numéro 227, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE

RÈGLEMENT NUMÉRO 279 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 219 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a été remis à tous les membres du Conseil municipal et que ceux-ci déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que l'adoption dudit règlement n'a pas à être précédée d'un avis de motion;

EN CONSÉQUENCE,
SUR PROPOSITION DE Monsieur Claude Beaudoin,
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
CE QUI SUIVIT:

1. D'adopter le Règlement numéro 279 modifiant le règlement numéro 219 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1, tel que soumis.

ADOPTÉE

OMH – ÉTATS FINANCIERS 2015

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Sylvere a reçu les états financiers 2015 de l'Office municipal d'habitation de St-Sylvere préparés par la firme comptable Groupe RDL;

EN CONSÉQUENCE,
SUR PROPOSITION DE Madame Lise Ouellette,
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
CE QUI SUIVIT:

1. D'adopter les états financiers 2015 de l'Office municipal d'habitation de St-Sylvere.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil
de la Municipalité de Saint-Sylvere

2016-05-079

**TRANSPORT ADAPTÉ GRAND TRONC – ÉTATS FINANCIERS
2015**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Sylvere a reçu les états financiers 2015 de la Corporation de Transport Adapté Grand Tronc préparés par la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton;

EN CONSÉQUENCE,
SUR PROPOSITION DE Madame Johanne Bergeron,
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
CE QUI SUIIT:

1. D'adopter les états financiers 2015 de la Corporation de Transport Adapté Grand Tronc.

ADOPTÉE

2016-05-080

**ACTIVITÉ BÉCANCOUR À VÉLO – DEMANDE
D'AUTORISATION DE CIRCULATION SUR LE TERRITOIRE
DE LA MUNICIPALITÉ**

CONSIDÉRANT que l'activité la Tournée des clochers organisé par Bécancour à vélo qui aura lieu le 05 juin 2016, propose un trajet qui passe sur le territoire de la Municipalité de Saint-Sylvere;

EN CONSÉQUENCE,
SUR PROPOSITION DE Madame Johanne Bergeron,
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
CE QUI SUIIT:

1. Que la Municipalité de Saint-Sylvere autorise les participants à l'activité "la Tournée des clochers" à circuler sur notre territoire.

ADOPTÉE

2016-05-081

ADMQ – CONGRÈS ANNUEL

CONSIDÉRANT que se tiendra le congrès annuel de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ), les 15, 16 et 17 juin prochains au Centre des congrès de Québec;

CONSIDÉRANT que les frais d'inscription sont de 503 \$ (taxes en sus);

EN CONSÉQUENCE,
SUR PROPOSITION DE Monsieur Claude Beaudoin,
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
CE QUI SUIIT:

1. D'autoriser une dépense et le paiement au montant 503 \$ (taxes en sus) pour l'inscription de la directrice générale et secrétaire-trésorière au congrès annuel de l'ADMQ.
2. D'autoriser les dépenses reliées aux frais de déplacement, de repas et d'hébergement.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvere

2016-05-082

MANDAT VILLE DE BÉCANCOUR – VISITE DE PRÉVENTION

CONSIDÉRANT que le schéma de couverture de risques exige que des visites de prévention soient réalisées sur l'ensemble du territoire de la Municipalité de Saint-Sylvere en 5 ans;

CONSIDÉRANT que pour 2016 le secteur visé est le 6^e Rang et le 12^e Rang représentant environ 90 visites catégories risques faibles et risques faibles avec fermes;

CONSIDÉRANT que 3 visites de catégories risques moyens, élevées et très élevées (visites de prévention avec rapport et rédaction des plans d'interventions) s'effectuent aux endroits suivants pour 2016:

- 756A, rue Principale (Bureau municipal – Caisse Desjardins)
- 825, rue Principale (Bureau de poste)
- 855, rue Principale (Marché St-Sylvere)

CONSIDÉRANT que le service incendie de la Ville de Bécancour dessert le territoire de la Municipalité de Saint-Sylvere en protection incendie;

EN CONSÉQUENCE,
SUR PROPOSITION DE Madame Johanne Bergeron,
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
CE QUI SUIT:

1. Que la Municipalité de Saint-Sylvere mandate la Ville de Bécancour afin d'effectuer les visites de prévention décrites précédemment pour couvrir environ le 1/5 de notre territoire.
2. Que la Municipalité de Saint-Sylvere autorise une dépense et le paiement pour un montant maximum de 5 000 \$ représentant les visites de prévention pour 2016.

ADOPTÉE

FAUCHAGE DES ACCOTEMENTS, DES FOSSÉS ET TALUS

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Sylvere doit effectuer le fauchage des herbes en bordure de ses voies de circulation (accotements, fossés et talus) sur une distance de 76.54 kilomètres;

CONSIDÉRANT le besoin d'effectuer le fauchage des herbes sur le terrain des loisirs et à l'usine des eaux usées;

CONSIDÉRANT la soumission de Travaux à forfait Jonathan Rivard datée du 28 avril 2016;

EN CONSÉQUENCE,
SUR PROPOSITION DE Madame Lise Ouellette,
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
CE QUI SUIT:



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvere

1. Que la Municipalité de Saint-Sylvere autorise une dépense et le paiement au montant de 7 302,07 \$ (taxes en sus) pour le fauchage des herbes en bordure des voies de circulation, sur le terrain des loisirs et à l'usine des eaux usées pour 2016.

ADOPTÉE

2016-05-084

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DU DÉPUTÉ DONALD MARTEL - PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER

CONSIDÉRANT le programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM);

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Sylvere désire remplacer un ponceau dans le 12^e Rang;

EN CONSÉQUENCE,
SUR PROPOSITION DE Monsieur Claude Beaudoin,
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
CE QUI SUIF:

1. Que le Conseil municipal autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à présenter auprès du député Donald Martel une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal pour le remplacement d'un ponceau dans le 12^e Rang.

ADOPTÉE

2016-05-085

DEMANDE DE BRANCHEMENT AU RÉSEAU D'EAU POTABLE - 200, 12^E RANG

CONSIDÉRANT que monsieur Mario St-Louis demande que sa propriété située au 200, 12^e Rang à Saint-Sylvere soit desservie en eau potable par la Ville de Bécancour;

EN CONSÉQUENCE,
SUR PROPOSITION DE Madame Lise Ouellette,
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
CE QUI SUIF:

1. Que la Municipalité de Saint-Sylvere demande à la Ville de Bécancour le branchement à leur réseau d'eau potable afin de desservir la propriété de monsieur Mario St-Louis située au 200, 12^e Rang à Saint-Sylvere et les conditions applicables.

ADOPTÉE

2016-05-086

RÉSULTAT DEMANDE DE SOUMISSIONS - ÉCHELLE EXTENSIBLE ET ESCABEAU

CONSIDÉRANT la soumission reçue de monsieur Bruno Desilets;

CONSIDÉRANT les montants offerts suivants :

Échelle extensible de 12 à 20 pieds	26 \$
Escabeau domestique de 5 pieds	6 \$



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvere

EN CONSÉQUENCE,
SUR PROPOSITION DE Madame Chantale Beaudoin,
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
CE QUI SUIT :

1. Que le Conseil municipal rejette la soumission de monsieur Bruno Desilets.
2. Que la directrice générale et secrétaire-trésorière soit responsable de se départir des biens de la Municipalité (échelle extensible, escabeau) à leur juste valeur.

ADOPTÉE

CLUB MOTONIEGE RIV-BEC - DEMANDE DE COMMANDITE POUR LES AIDER À FINANCER L'ACHAT D'UNE NOUVELLE SURFACEUSE

CONSIDÉRANT que Club motoneige Riv-Bec sollicite une demande de commandite afin de les aider à financer l'achat d'une nouvelle surfaceuse pour faire l'entretien de 107 km de sentiers;

EN CONSÉQUENCE,
SUR PROPOSITION DE Mme Johanne Bergeron,
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES
PRÉSENTES CE QUI SUIT:

1. Que la Municipalité de Saint-Sylvere autorise une dépense et le paiement au montant de 200 \$ en guise de commandite au club motoneige Riv-Bec pour participer financièrement au projet d'achat d'une nouvelle surfaceuse.

ADOPTÉE

JEUDIS EN CHANSONS

La conseillère, madame Chantale Beaudoin mentionne que l'activité "les Jeudis en chansons" pour Saint-Sylvere aura lieu le 14 juillet 2016, que le nom de l'artiste invitée est madame Diane Deshaies et non madame Diane Tessier, qu'il y aura une structure gonflable et que le menu devrait avoir une touche santé.

PÉRIODE DE QUESTIONS

À 20 h 59 vient la période de questions prévue à l'article 150 du Code municipal du Québec RLRQ, c. C-27.

Monsieur Guy Roussel demande quand la réforme cadastrale sera finie. Monsieur Adrien Pellerin, maire, mentionne que la date n'est pas connue.

Monsieur Michel Leblanc donne des informations concernant les démarches à suivre pour l'obtention d'un dossier punitif d'un individu.

Monsieur Roger Faucher demande si les barrières amovibles (bases de béton avec chaînes) pour délimiter le stationnement de l'église doivent être installées. Monsieur Adrien, maire, mentionne que oui.

Procès-verbaux du Conseil
de la Municipalité de Saint-Sylvère



No de résolution
ou annotation

Monsieur Guy Roussel demande s'il y a eu un comité de sélection pour l'embauche du directeur général et secrétaire-trésorier par intérim en 2013 lors du départ de madame Ginette Richard en congé de maladie. Monsieur Adrien Pellerin, maire, mentionne qu'il y en a eu un et qu'il était formé de monsieur Claude Beaudoin et monsieur Steve Kirouac.

2016-05-088

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 21 H 10
SUR PROPOSITION DE Monsieur Claude Beaudoin,
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
CE QUI SUIT:

L'ordre du jour étant épuisé, le Conseil municipal lève la présente séance.

ADOPTÉE

ADRIEN PELLERIN
Maire

LYNE BERTRAND
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière

